

Arrêté N°2026-186

La Présidente de l'Université Lyon 2,

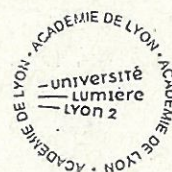
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Diplôme Universitaire de
Musicien Intervenant (DUMI) est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/06/2026



La Présidente,
Isabelle von Buelzingsloewen

A handwritten signature in black ink, appearing to be "I. von B." with a flourish.

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2025-2026

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) - LESLA

	Nom, prénom	Qualité :
Enseignant-chercheur et Président du jury	Delfosse Claire	Professeure des Universités UFR Temps et territoires Lyon 2 Département de Géographie et aménagement
Enseignant	Côte Emmanuelle	Responsable pédagogique du DUMI et enseignante
Professionnel.le	Joannon Nadine	Musicienne intervenante